L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 2 JUILLET 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN, 2 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co, dans leurs salles d'encan,—Bottes, souliers et brodequins.

Par G. De Feriet et Cie., à la Bourse des Négociants et Encanteurs, jolie résidence de famille à la Baie St. Louis.

Par Eugène Fourné au bonded warehouse No 8 de la rue Fulton—Soda.

Par Hoffman, Marks & Co.—au No 26 de la rue de Chartres—habillements, lingerie, et chapeaux.

AVIS.

Nous croyons devoir prévenir MM. les membres des clubs que le prix d'insertion de toutes les annonces politiques se règle invariablement au comptant dans nos bureaux.

Un procès d'incident à propos du bill de conversion.

De même que feu M. Sumner, du Sénat des Etats Unis, avait la maladie du nègre, au point de médicamenter cette maladie avec toutes les législations imaginables, témoin son dernier bill des droits civils qui très probablement, nous devrions même dire très sûrement, ne passera jamais dans les deux chambres du Congrès, de même il y a ici un journal qui a la maladie des bons, qui veut soutenir ces bons envers et contre tous les intérêts les plus légitimes, et qui ne vise à rien moins qu'à leur sacrifier toutes les fortunes publiques et privées. Ce journal aurait dû, ce nous semble puiser quelque instruction dans le jugement rendu par une cour fédérale sur la constitutionalité du bill de conversion qu'il attaque sans cesse comme si ce bill n'était pas déjà chose jugée, confirmée et acquise à la conscience du peuple. Il déclare aujourd'hui, en se fondant sur un jugement *de côté*, c'est-à-dire sur un jugement incidentel et non direct, du juge Hawkins, que ce fameux bill est une nullité. Le juge Hawkins a en effet donné sur la création et les devoirs de l'agent fiscal d'Etat une opinion qui contrarie en apparence la clause du bill de conversion relative à la constitution de cette agence. Le juge soutient, et en cela il est appuyé par l'avocat-général Field, que l'agent fiscal n'est qu'un dépositaire de fonds publics, choisi par le trésorier, entièrement sujet à ses ordres et ne pouvant recevoir et débourser de fonds que sur un mandat exprès et formel provenant du chef même de la trésorerie.

D'où vient donc que l'avocat-général et le juge n'aient rien dit lorsque l'Auditeur des Comptes Publics, M. Clinton, s'avisa de donner aux collecteurs l'ordre de verser directement leurs recettes entre les mains d'un agent fiscal désigné par lui, et lorsqu'il se crut suffisamment autorisé par la loi à retirer ces fonds lui-même pour payer les warrants rachetés aux rabais et au cours du marché, opération qui, disons-le en passant, a été très profitable en ce qu'elle a épargné à l'Etat une perte de 40 pour cent sur tous les mandats acquis et éteints par ce moyen?

Eh bien, le bill de conversion, fondé sur cette expérience et justifié par l'opinion même des boursiers, n'a fait que le consacrer en adoptant pour tous les bons une échelle de réduction entièrement conforme aux faits acquis. Si M. Clinton eût eu beaucoup d'argent, il eût pu éteindre des millions qui nous coûtent un gros intérêt aujourd'hui. Les 25 millions de la dette seraient réduits à 12 millions peut-être, tandis que par l'opération du bill, ils ne sont réduits qu'à 15. C'est fort libéral, c'est même plus que libéral quand on pense à l'origine frauduleuse de ces bons et à la façon que méritaient les agioteurs de tous pays, aussi bien ceux de l'étranger que ceux d'Amérique, sans exclure de cette catégorie de capitalistes, ceux des nôtres qui se sont disputé sans pudeur l'achat des valeurs émises par le gouvernement à jamais exécrable de Warmoth.

Il est vrai que le trésorier fit résistance alors aux procédés de M. Clinton, non parce qu'il en niait l'importance au fond, mais, seulement parce qu'ils brouillaient un peu sa tâche sur la valeur propre des attributions bureaucratiques. Alors comme aujourd'hui, le trésorier était trésorier et l'agent fiscal était l'agent fiscal. Cet agent n'obtempéra pas moins aux exigences de l'Auditeur et nous savons tous que l'opposition que cet officier rencontra, ne fut suivie d'aucun effet. Qui attaque ses opérations aujourd'hui? Est-ce le trésorier? Est-ce l'avocat de l'Etat? Est-ce le juge? Non; tous se taisent.

Il ne s'agissait, cependant, que d'un simple fonctionnaire d'Etat. Il eut été facile, dira-t-on, d'empêcher ses empiètements sur les attributions du trésorier.

Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait? Pourquoi l'avocat Field et le juge Hawkins veulent-ils maintenant rendre au trésorier un pouvoir dont l'auditeur tout seul l'avait dépouillé sans en avoir le droit?

C'est étrange. L'avocat de l'Etat et le juge de la Cour Supérieure veulent faire aujourd'hui contre la Législature et l'Exécutif ce qu'ils n'ont pas osé ou pas voulu faire contre un simple fonctionnaire d'Etat, un Auditeur des Comptes Publics. Et cependant alors, il y avait réellement un passe-droit. Les fonds que l'Auditeur prenait auraient dû être employés méthodiquement à payer les titres de dettes les premiers en date, les warrants échus depuis des années. La justice a souffert le contraire, et maintenant que le pouvoir du trésorier est démoli, elle veut le reconstituer au détriment de l'unique bonne loi votée par la dernière Législature, la loi de conversion.

Cette loi met nécessairement à néant le droit dont usait le trésorier de choisir l'agent fiscal et, au fond, rien n'est plus rationnel que la suppression de ce droit. Quel a été l'objet du Législateur en instituant une agence fiscale? c'est de garantir les deniers publics contre une infidélité ou une usurpation de bureau. Si le Trésorier choisit lui-même l'agent et si l'agent reste sa créature soumise, alors que devient la garantie requise pour la garde des deniers publics? Le trésorier en est toujours le gardien, et l'agent désigné n'est pas plus qu'un de ses derniers commis.

Il en est différemment pour la ville. L'agent fiscal n'est pas choisi par l'administrateur des finances seul, mais par le Conseil tout entier et l'agent ne délivre les fonds que sur le mandat de l'administrateur autorisé préalablement par une ordonnance spéciale. Cela se comprend; il y a dans ce procédé une garantie réelle.

Pour l'Etat, il n'y a pas de Conseil, mais il y a plus, il y a une Législature et un gouverneur; il y a par conséquent non pas une ordonnance, mais il y a plus, il y a une législation, et nous ne comprendrions pas qu'un trésorier eût sur cette législation plus de pouvoir qu'un administrateur de ville sur une ordonnance du Conseil. Le législateur, en décrétant que l'agent fiscal d'Etat sera membre du bureau de liquidation et choisi par lui, a donc voulu faire cesser l'omnipotence du trésorier en cette matière et créer une garantie réelle pour l'Etat. De là, la loi nouvelle que semble mettre de côté le juge Hawkins quand il aurait dû, au contraire, par toute espèce de considération, de raison et de droit, la regarder comme supérieure et ne pas y toucher.

Nous sommes surpris que l'avocat-général Field, légiste instruit et habile, ait contribué par son opinion à l'hérésie de la Cour Supérieure. Très probablement le juge Hawkins eût décidé différemment si l'affaire lui eût été présentée sous une autre face. Il a agi ainsi à l'égard de la Banque des Travailleurs, (Workingmen's Bank). Sur la présentation d'une pétition signée par de nombreux actionnaires, il n'a fait nulle difficulté pour rappeler l'ordre de liquidation qu'il avait donné tout d'abord, et nous l'en félicitons.

En l'espèce, nous ne pouvons penser un instant qu'il ait voulu nuire à l'exécution du bill de conversion qui est, de raison, une fort petite satisfaction donnée aux contribuables, et la preuve de cela, c'est qu'une société se forma non pour la destruction mais pour la suppression totale des dettes de l'Etat. Nous ne pouvons penser qu'à propos d'une compétition bureaucratique et très incidente, la Cour Supérieure ait eu la prétention d'annuler une mesure de justice, votée par la Législature, sanctionnée par l'Exécutif et approuvée par tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans l'Etat. Cette guerre du Trésorier et d'agent fiscal est une chicane misérable que la Cour n'aurait pas dû prendre au sérieux.

Evidemment cette cour n'a pas voulu faire la guerre au bill de conversion, reconnu constitutionnel par la cour fédérale siégeant en Louisiane, car évidemment aussi la décision du juge Hawkins ne peut avoir cette portée. La loi reste, nonobstant la contestation soulevée à propos d'une question de forme.

Il y a en outre, la loi du budget qui domine tout. Il est statué dans ce Budget qu'une taxe de cinq mille et demi, et pas davantage, sera levée pour le rachat des bons et le service des intérêts. Cette limitation peut-elle être annulée par une chicane tout-à-fait étrangère au fond de la loi? Non sans doute, et c'est se tromper à accepter l'agent fiscal d'Etat qui sera élu par la commission de liquidation en vertu de la dernière loi. Il suffira d'une injonction pour faire comprendre à la Cour, dite Supérieure, l'absurdité d'une agence fiscale à la dévotion du trésorier quand c'est justement contre ce trésorier que l'Etat doit se mettre en garde.

Le journal qui a la maladie des bons, et dont nous parlions au début de cet article, dit que le bill de conversion a déjà coûté $20,000 pour services d'avocats, et $10,000 pour impression de bons, en tout $30,000; oui, mais le procès est gagné et c'est un montant de 10 millions qu'on gagne. Dix millions pour trente mille piastres! C'est bon marché; jamais procès ne couta moins, vu le bénéfice. Nous conseillons à l'Etat d'en faire de pareils tant qu'il pourra. Encore qu de ce genre et l'Etat sera sauvé.

Quant aux agioteurs, c'est différent. Ils ont payé leurs avocats et ont tout perdu. Combien ces avocats leur ont-ils couté? c'est-ce que le journal de leurs amis a oublié de nous dire.

Le *Chronicle* de Washington nous apporte une nouvelle qui sera bien accueillie par tout le monde. Le département du trésor, agissant en vertu de la loi que le Congrès vient d'adopter relativement au currency ou papier monnaie, et dispose à imprimer des greenbacks qui remplaceront les billets sales et mutilés des banques nationales.

Les détenteurs qui voudront profiter de la nouvelle émission n'auront qu'à transmettre leurs chiffons à M. Spinner.

DÉMOCRATIE ET LIGUE BLANCHE.—Nous avons reçu de notre correspondant de Saint-Jacques, une longue communication sur la question du jour. Nous la publierons demain; elle expose les raisons qui font hésiter tant de bons esprits à abandonner la bannière démocratique et elle sera lue avec intérêt par tous ceux qui demandent la meilleure solution du problème à la réflexion plutôt qu'à l'impulsion première.

COMITE CENTRAL DÉMOCRATIQUE D'ETAT.—Les membres du comité central d'Etat, des paroisses et de la ville, sont invités par l'honorable Emile Lasère, président, à se réunir, lundi prochain, 6 juillet, dans le salon des messieurs à l'Hôtel St-Charles à midi. L'importance de cette réunion n'a pas besoin d'être démontrée et nous espérons que les membres de paroisses feront tout leur possible pour se trouver au rendez-vous. Les délégués des paroisses feront connaître au comité les opinions qui prévalent dans les différentes parties de la Louisiane et, ainsi éclairé, le comité sera à même de prendre une initiative qui assurera l'entente entre tous les citoyens opposés au radicalisme et l'unité d'action et d'organisation sans laquelle on ne saurait compter sur le succès.

BANQUE DES TRAVAILLEURS. (WORKINGMEN'S BANK.) DÉPARTEMENT DES EPARGNES. Nous publions plus loin un avis d'après lequel les intérêts dûs par cet établissement pour le dernier semestre sur les dépots seront payés à partir du 6 du courant. Cet avis est une excellente réponse à ceux qui ont essayé d'exploiter contre la Banque des Travailleurs l'injustifiable hostilité d'un actionnaire. Non seulement cette banque a payé tous les dépots réclamés mais elle annonce qu'elle est prête aussi à payer tous les intérêts dûs pour le semestre écoulé. La ponctualité qui a toujours caractérisé ses opérations ne peut manquer de lui valoir de nouveau une confiance dont elle n'a jamais cessé un instant d'être digne.

BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE.—Nous publions dans une autre colonne le bilan de cette banque arrêté au 30 juin. Il présente une situation très satisfaisante, et la direction a déclaré un dividende de six pour cent sur les bénéfices des six derniers mois, payable sur demande à la Nouvelle-Orléans ou à New-York après le 6 juillet. Ce résultat prouve que les affaires de cette institution sont administrées avec sagesse et habileté.

FIÈVRE DE MARAIS.—Le détritus des végétaux des terres nouvellement défrichées, quand il y a humidité, exhale un poison miasmatique qui, absorbé par les poumons et introduit dans le sang, cause les fièvres intermittentes et autres maladies analogues qui sévissent dans nos Etats et nos territoires de l'Ouest. Mais ce fléau de nos riches terres alluviales dans l'Ouest, n'est plus dangereux maintenant. Le Dr Ayer a découvert un antidote qui en neutralise effectivement le venin. Il l'a combiné dans un remède "Ayer's Ague Cure" qui rarement, ou comme disent quelques-uns de nos voisins, jamais n'échoue. Ce remède est bon comme préventif et comme curatif. En en usant, on est complètement à l'abri de ces fièvres malignes qui ont rendu jusqu'ici nombre de localités presque inhabitables. Ceux qui éprouvent des frissons ressentiront un soulagement immédiat et ceux qui sont exposés aux fièvres de marais et autres fièvres seront protégés contre toute attaque en en prenant de légères quantités comme moyen préventif.

IMPORTATION DE VINS ET D'EAUX-DE-VIE.—Une de nos plus honorables maisons d'importation pour le commerce des vins et eaux-de-vie est assurément la maison F. Laborde, rue Bienville, No 31 qui a toujours à vendre des consignations provenant des meilleurs crus. Cette maison est en même temps une des plus anciennes, et la confiance qu'elle inspire aux consommateurs est une preuve de l'excellence des produits qu'elle fournit au marché de notre ville.

Il n'y a que 10,000 numéros,
Et il y a 280 lots
Formant un total de $70,400!
Il n'y a que 10,000 numéros,
Et il y a 280 lots
Formant un total de $70,400!
Il n'y a que 10,000 numéros,
Et il y a 280 lots
Formant un total de $70,400!
Prenez donc vite votre billet.

MEUBLES A BON MARCHÉ.—Il y a meubles et meubles comme il y a fagots et fagots, mais les personnes qui tiennent à avoir des meubles bien confectionnés, inaccessibles aux ravets et à la poussière, fermant bien, trouveront leur affaire au magasin de M. Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido. Autre avantage précieux à noter; les prix de cette maison sont d'une modicité qui est en parfait accord avec la dureté des temps.

—On lit dans le *Bien public*:

Le général Le Flô a déclaré, dans une conversation particulière, avec un haut fonctionnaire de la magistrature, que le monde politique russe, tout en montrant la plus grande réserve dans ses appréciations sur les divisions des partis, à l'Assemblée, témoigne, de plus en plus, chaque jour, de ses sympathies pour la France.

482467

ENGAGEMENT DE M. KITTREDGE.—Nous apprenons avec plaisir qu'un de nos plus populaire ami, M. Kittredge, ex-trésorier de l'Académie de Musique, vient d'être engagé par le club Shakespeare pour remplir les fonctions de directeur au théâtre du Globe,—ancien théâtre National.

Il paraît que le club a l'intention de donner régulièrement des représentations, à partir du commencement du mois de septembre, et d'engager les étoiles les plus brillantes de la scène américaine. Nous ne doutons pas que sous l'habile administration de M. Kittredge le théâtre du Globe ne rivalise de popularité avec l'Académie de Musique.

Le club Shakespeare a fait certainement une excellente acquisition en retenant les services de M. Kittredge, et si tous ses amis visitent le théâtre du Globe la saison prochaine, la salle sera comble tous les soirs.

Succès et prospérité à Kit!

LA MAISON ZIMMERMANN.—Fondée en 1841 par le père du jeune bijoutier qui en est maintenant le seul propriétaire. La maison Zimmermann a reçu, pendant les derniers deux mois, les marchandises les plus riches et les plus nouvelles qu'offrent les fabriques européennes et américaines.

M. C. H. Zimmermann, descendant d'une ancienne famille catholique de "Coligny sur le Rhin", après une absence de plus de deux années, reprit la direction de son établissement, et tâchera de plaire aux acheteurs, en offrant des nouveautés d'un choix très rare à des prix très raisonnables.

Les réparations de montres seront exécutées de la manière la plus consciencieuse par d'habiles horlogers, et tout bijoux réparé par cette maison paraîtra complètement neuf.

Les commandes pour argenteries seront exécutées avec soin et dans le dernier genre.

Nos lecteurs feront bien d'examiner le grand choix de marchandises qu'offre la maison Zimmermann, et nous sommes convaincus que les prix modérés ainsi que l'excellente qualité des articles plairont à tout le monde.

☞ Prenez la ligne de Mobile pour aller à New-York, aux sources de la Virginie et au Nord. Vous vous épargnerez de cette façon, deux changements de trains et vous arriverez à votre destination plusieurs heures plus tôt que par aucune autre voie de communication. C'est la seule ligne qui ait à la suite de ses trains des wagons-Pullman allant jusqu'à Louisville, Charlotte et aux sources de la Virginie. On ne change de convoi qu'une fois de la Nouvelle-Orléans à New-York.

C'est pour samedi, le 11,
Qu'on ne l'oublie pas,
Le grand tirage de la Loterie.
C'est pour samedi, le 11,
Qu'on ne l'oublie pas,
Le grand tirage de la Loterie.
C'est pour samedi, le 11,
Qu'on ne l'oublie pas,
Le grand tirage de la Loterie.
N'oubliez pas! Ne l'oubliez pas!!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La ligue blanche de la ville du Croissant.

L'ancien club "Crescent City," qui soutint la bannière démocratique, a rendu de si grands services à l'Etat et à la ville, en 1868 et en 1872, vient de se réorganiser sous le nom de "Ligue Blanche de la ville du Croissant" et d'adopter un programme à peu près conforme à celui de nos concitoyens de la paroisse St-Martin, dirigés par le chef énergique et dévoué, le colonel Alcibiade De Blanc.

L'assemblée, qui a eu lieu à Eagle Hall, rue Prytania, près Félicité, sous la présidence du colonel Fred N. Ogden, a été une des plus considérables auxquelles nous ayons assisté cette année, et nous avons remarqué avec plaisir qu'il y avait non seulement beaucoup d'enthousiasme, mais la plus parfaite unanimité d'action.

Les officiers suivants ont été nommés par acclamation:—président, Fred. N. Ogden; 1er vice-président, Wm. J. Behan; 2d. vice-président, W. J. Hodgson, secrétaire, Douglass Jenkins; assistant secrétaire, Théo. Shute; marshal, Wm. T. Baedry; assistants-marshals, Jno. Payne et Harrison Watts.

L'ancien club "Crescent City," représenté par M. W. J. Hodgson, a cédé à la nouvelle organisation sa bannière et tout ce qui lui appartenait.

Le colonel Ogden, après avoir présenté le programme, qui a été adopté par acclamation, s'est exprimé comme suit:

"Le nom de "Ligue Blanche" a été choisi pour mieux expliquer le but du club, qui, jusqu'à ce jour, a marché dans la bannière démocratique.

"Le peuple de la Louisiane a toujours compté sur la démocratie dans toutes ses luttes contre le despotisme; mais, à l'heure qu'il est, il ne s'agit pas d'une question d'un intérêt national, mais d'une question à laquelle les Louisianais seuls sont intéressés; ce n'est pas une question de partis, mais une question d'honnêteté, et les honnêtes démocrates aussi bien que les honnêtes républicains ne peuvent manquer de s'unir à nous dans cette croisade contre le despotisme et la barbarie.

"Le peuple de la Louisiane n'est pas responsable de la condition actuelle de l'Etat. Quoique nous ayons passé dans le temps que l'on voulait accorder trop hâtivement le droit de suffrage à une race encore dans l'enfance de la civilisation, nous avons cru devoir y consentir; et depuis cette époque, nous avons essayé consciencieusement, mais toujours en vain, de prouver aux nègres que leurs intérêts et les nôtres étaient identiques. Ils ont persisté dans la mauvaise voie que certains aventuriers sans pudeur leur ont ouverte, et, à notre avis, ils sont moins capables d'être électeurs aujourd'hui qu'il y a sept années."

"Ils s'imaginent qu'ils peuvent chasser tous les blancs et faire de la Louisiane la succursale de Hayti; ils n'ont pas écouté nos conseils, et ils ne prennent pas garde à nos avertissements. Nous croyons donc que le moment est venu pour tous les blancs de se réunir, afin de défendre la civilisation et de protéger leurs familles, et nous croyons que la Louisiane doit être gouvernée par des blancs.

Départ du général Emory et de son Etat-major.

Le quartier général du département du Golfe de l'armée des Etats-Unis doit être transféré pendant l'été à Holly Springs dans le Mississippi.

On nous dit que le général Emory a dû partir avec son état-major, hier après midi, et qu'il ne sera pas de retour avant septembre.

Il ne restera de troupes à la Nouvelle-Orléans qu'une demi-compagnie d'infanterie et une demi-compagnie de cavalerie, cantonnées aux Casernes.

Le général Emory avant son départ aurait averti les meneurs radicaux et nègres que s'ils se permettaient de faire quelque folle équipée à l'avenir, ce serait à leurs risques et périls, car ils ne devaient plus compter sur l'intervention fédérale.

La guerre des droguistes.

La guerre entre les droguistes rivaux de la rue des magasins, va enfin avoir un terme devant l'arbitrage des tribunaux. On se souvient que messieurs Jurgielewicz et Harrison, deux pharmaciens, s'étaient tiré dernièrement quelques douzaines de coups de pistolet sans s'atteindre et qu'ils s'étaient accusés mutuellement d'être chacun l'agresseur.

Le juge Abell, comme un autre Salomon, devant se prononcer dans cette grave question, avait donné tort aux deux parties et les avait déboutées de leurs plaintes. On croyait que tout serait fini là, et que si les deux droguistes se rencontraient encore une fois, ils se serviraient pour cela de l'instrument de monsieur Purgon;—mais on comptait sans M. Harrison, car, voilà qu'il intente un procès à Jurgielewicz et à son commis, M. Godfold, les accusant de s'être parjurés dans leurs témoignages.

Mardi dernier le Grand Jury a trouvé qu'il y avait lieu de poursuivre et les deux accusés ont été arrêtés.

Condamnation de Joseph Hugel.

Il y a quelques mois, nous racontions dans [illegible] l'assassinat de Caroline Hugel, une jeune femme de vingt ans, et nous annoncions que l'assassin était son père, Joseph Hugel, français de naissance, qui venait d'arriver de San Francisco.

Caroline Hugel, avait contracté, au dire de son père, une liaison criminelle avec un des passagers du steamer qui les a conduits à la Nouvelle-Orléans, et Hugel, [illegible] fille à son déshonneur, [illegible] la tuer, au moment [illegible] au bras de son séducteur.

Ce drame s'est joué en présence d'une foule considérable. Joseph Hugel qui avait essayé en vain de s'échapper, a été saisi et arrêté, [illegible] police, [illegible] meurtrière.

Conduit en prison, ce Virginius des temps modernes, [illegible] qui l'interrogeaient qu'il avait fait son devoir.

Après plusieurs mois de détention, il a été conduit avant-hier devant la Cour Criminelle Supérieure présidée par le juge Atocha. Le jury a été composé, les avocats de la poursuite et de la défense ont fait hâtivement l'exposition des faits, et un verdict de culpabilité a été prononcé, avec exemption de la peine capitale.

Joseph Hugel a conservé son impassibilité pendant le cours du procès. Il semble que rien au monde ne peut plus l'émouvoir.

Il a été reconduit à son cachot dans la prison de paroisse, où il attendra que le juge soit prêt à lui lire sa sentence.

Un autre [illegible] de la paroisse Grant.

Jeudi dernier M. H. M. Pemberton, accusé comme [illegible] Hadnot, Cruikshank et autres, de conspiration et de meurtre dans la paroisse de Grant, a été arrêté par un député marshal de l'Etat du Mississippi, en vertu d'une réquisition, et conduit à la Nouvelle-Orléans, où il a été enfermé à la prison de paroisse.

Hier matin, du consentement de M. Beckwith, il a été mis en liberté, messieurs Jules Tuyes, A. B. Segura, J. O. Nixon, J. Foley, R. J. Montgomery et John [illegible] s'étant porté caution pour lui servir de cautions pour la somme de $5,000.

A peine M. Pemberton était-il sorti de la prison, qu'il a été arrêté de nouveau par le policier Mooney, en vertu d'un mandat du juge McArthur de la cour municipale du premier district, accusé du meurtre du juge Crawford et de l'avocat de district Harris, dans la paroisse Catahoula, au mois de septembre dernier.

M. Pemberton a été conduit à la station de police du premier précinct, et M. Whitaker, son avocat, a obtenu que l'examen préliminaire aurait lieu aujourd'hui à midi. Il nous a été impossible de voir l'affidavit fait contre M. Pemberton, mais il nous semble fort douteux que les accusations qui sont dirigées contre lui aient la moindre fondation de vérité.

Nous attendrons l'examen avant de dire positivement si M. McArthur veut à son tour faire de la persécution politique.

Nous avions oublié de dire que M. Pemberton avait été arrêté dans le Mississippi sous le nom de Horace M. Penleton.

Deux Agents infidèles.

M. Maynard et H. H. Cooper, étaient employés comme agents par Peck Frères pour placer leurs machines à coudre dans les campagnes.

Le premier avait son domicile à Jackson, Mississippi, et le second voyageait dans les paroisses de la Louisiane.

Il paraît qu'il y a quelques jours les deux agents se sont rencontrés à la Nouvelle-Orléans et ont pris le parti de quitter de compagnie, sans avoir fait leurs remises à leurs patrons.

Maynard avait collecté $300 et Cooper $170, et ils espéraient gagner une autre patrie pour fonder une association avec ce capital qui était le bien d'autrui.

Ils avaient compté, cependant, sans le télégraphe, car M. Peck s'étant aperçu de leur escapade, a fait envoyer une dépêche au chef de la police de Vicksburg, qui a arrêté les deux fuyards et les a renvoyés sous bonne escorte à la Nouvelle-Orléans.

Ils attendent leur jugement à la prison de paroisse.

Paiement des Taxes de la Ville.

Avant hier, mardi, était le dernier jour accordé aux contribuables par le conseil municipal pour le paiement des taxes.

Aussi, il y a eu affluence de petits propriétaires, qui craignaient d'encourir les frais, en tardant de quelques jours à faire le sacrifice de leurs dernières épargnes.

La somme de $64,050 [illegible] a été reçue dans la journée, ce qui porte à $1,[illegible] le total des collections de l'année.

Les grands propriétaires ont peu contribué à ce montant, pouvant braver les frais et payer des avocats pour les défendre.

Il en résulte, que les taxes ne pèsent, en grande partie, que sur ceux qui n'ont pour tout bien qu'une maison pour s'abriter, parce qu'ils sont obligés de se soumettre, de crainte d'expropriation.

Encore un mystère.

Nous avons raconté, il y a quelques jours à peine, le vol des livres de messieurs Mendelsohn & Behan, propriétaires d'un entrepôt de produits chimiques anglais, et nous n'avons pu que supposer que les hommes avaient été payés pour enlever ces livres, afin de servir les intérêts de quelque rival.

Nous avons été forcé et nous sommes encore forcé, cependant, de nous en tenir aux conjectures, parce qu'on n'a pu, ou on n'a voulu rien découvrir, jusqu'aujourd'hui. Le même fait s'est renouvelé, dimanche soir, chez messieurs Jackson, Kilpatrick et Henderson, au coin des rues Commune et Tchoupitoulas.

Des hommes ont pénétré dans le magasin et ont emporté les livres, laissant de côté l'argent qui se trouvait dans le tiroir du coffre fort qu'ils ont ouvert.

Cela devient par trop étrange, et il faut que le mystère cesse, ou, sinon, les négociants n'auront plus aucune sécurité et devront faire garder leurs bureaux chaque nuit par des hommes de patrouille armés de carabines.

L'agent Devereaux, dont nous avons vanté déjà l'habileté, a été chargé de tirer cette affaire au clair.

Puisse-t-il réussir bientôt, car nous avons tous intérêt à connaître les auteurs de ces vols singuliers et à approfondir leurs motifs.

Vente de l'Exposition Hall.

La grande bâtisse de l'Exposition, qui couvre rue Carondelet et rue St-Charles, a été vendue avant hier par le shérif Harper, en vertu de trois ordres de saisie pour la modique somme de $27,000. C'est M. Samuel Smith qui a été l'acquéreur pour satisfaire sa créance.

L'exposition Hall a coûté au moins $100,000, et le terrain seul valait il y a quelques années $35,000. Où s'arrêtera la dépréciation des propriétés?

Il semble que leur valeur diminue à mesure que les assessments augmentent.

Réunions des Clubs Démocratiques.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir, selon l'invitation de l'ancien comité exécutif de paroisse, présidé par M. Stevenson, que tous les clubs démocratiques de la Nouvelle-Orléans devront se réunir pour se réorganiser définitivement et pour élire des délégués qui composeront le nouveau comité exécutif.

Encore les Voleurs.

Vers deux heures, hier matin, des voleurs sont entrés au "Edward's House," près de la place Lafayette, mais, ils ont pris la poudre d'escampette en entendant du bruit, n'ayant réussi à s'emparer que de quelques menus objets sans valeur.

Suicide causé par l'ivresse.

Un allemand du nom de Louis Meyer, tailleur de profession et demeurant à [illegible] depuis quelques années, s'est suicidé mardi dernier, au milieu d'un accès de folie causé par l'ivresse, en se tirant un coup de pistolet à la poitrine.

Il paraîtrait que Meyers buvait quelquefois plus que de raison et qu'en pareille circonstance il était d'une humeur très mélancolique. [illegible] il est rentré chez lui ivre et s'est enfermé dans son établi de tailleur, en annonçant qu'il allait travailler.

Une demi-heure après sa femme a entendu une forte détonation, et accourant en toute hâte, elle a trouvé son mari étendu mort sur le plancher, le cœur traversé par une balle; dans ses doigts crispés se trouvait le pistolet qui lui avait servi.

Meyers était relativement riche, estimé et père de quatre enfants. On ne peut trouver d'autre raison à son suicide que la surexcitation causée par l'ivresse.

Une petite fête de famille.

Les membres de la compagnie Créole No. 9 du département de l'Incendie se sont réunis, hier soir, à leur dans la pompe, dans le but de présenter un porte-voix en argent, [illegible] à leur digne [illegible] M. D. N. Valeton.

Nécessairement, celui-ci a été à la fois très surpris et très heureux, et comme avec une pareille chaleur, la soirée ne pouvait pas se terminer sans trinquer à la ronde, un énorme bol de punch a été apporté et les [illegible] la dernière goutte, au milieu des joyeux propos de ces vaillants Créoles.

Nous croyons devoir joindre nos compliments à l'hommage mérité qui a été rendu au [illegible] et à l'activité de M. D. N. Valeton, [illegible] du No. 9.

TEMPERATURE.—1er juillet 1874.

Thermomètre de G. Dumaine, opticien. Fahrenheit. Centigrade.

[illegible]

Pour quelques pièces de dix sous
Vous pouvez gagner de très fortes sommes
A la Loterie de la Louisiane.
Pour quelques pièces de dix sous
Vous pouvez gagner de très fortes sommes
A la Loterie de la Louisiane.
Pour quelques pièces de dix sous
Vous pouvez gagner de très fortes sommes
A la Loterie de la Louisiane.
Le tirage a lieu le 11 juillet.

UN MOT DE LA FIN.—Nous empruntons notre mot de la fin à M. d'Audiffret Pasquier, qui, en quittant la salle, dit à un ami qui l'entourait: [illegible]

Potion du Dr Brodie.

POTION DU Dr BRODIE. [illegible]

I. L. LYONS.

E. F. MIOTON. RUE ROYALE. [illegible]

Louisiana Savings Bank. [illegible]

R. C. PALMER, président. JOHN S. WALTON, Caissier.

H. B. STEVENS & Co.

Baisse des Réductions!

HABILLEMENTS, CHEMISES, LINGERIE, CHAPEAUX, MALLES, ETC. ETC.

H. B. STEVENS & CO.

Avis aux personnes qui ont des propriétés à louer. [illegible]

Système Randon. [illegible]

Comité Central Démocratique [illegible]

BANQUE des TRAVAILLEURS. Département des Epargnes. [illegible] L. FAGET, Caissier.

Le Pier de las Tabacos, F. SUARES & Bro. [illegible]

Consulat de France. [illegible]

C. H. ZIMMERMANN. [illegible]

Avis. [illegible]

L'Union Française. [illegible]

BEAUX MEUBLES AUX PRIX COURANTS. [illegible]

F. Laborde. [illegible]

CHAMBRES GARNIES. [illegible]

Grande réduction de prix au magasin de B. SEMBRE. [illegible]

Liquidation Positive. F. MALLARD, 56 Rue Royale. [illegible]

Hurrah Hurrah. POUR LES PASSES. [illegible]

$10,000 de récompense. [illegible]

HYVER & CO. [illegible]

Propriétés à vendre et à louer. A Louer. A Vendre. A Louer. A Louer. A Louer. [illegible]

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL. [illegible]

AUX GOURMETS. [illegible]

A la Renommée des Europe. [illegible]

J. B. CAMORS & CO. MARCHANDS DE FARINE. Négociants Commissionnaires. [illegible]

A. Carrière & Co. [illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.

Warm Springs. J. A. SAMPLE. [illegible]

Sources de Bladon—Alabama. J. CONNER & CO., Propriétaires. [illegible]

Hôtel Shady Grove. A BILOXI, MISSISSIPPI. M. URBAIN RAMBAUD [illegible]

Montgomery White Sulphur Springs. [illegible]

Hotel et Restaurant. ANSE PASCAGOULA. JOS. PAQUEAU. [illegible]

L'Hôtel de la Grand'Ile. [illegible]

HOTEL DE L'EUROPE, A Biloxi. [illegible]

Restaurant Cosmopolitain. [illegible]

Vins, Liqueurs, Provision, &c. AUGUSTE COUTURIE, 9 Rue St-Louis 9. [illegible]

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES. LAURENT LACASSAGNE. [illegible]

QUEYROUZE & BOIS. GROCERIES, VINS, LIQUEURS. [illegible]

BITTER DES ARABES. Hygiénique Perfectionné. [illegible]

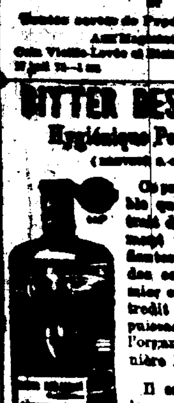

DOMATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy. [illegible]

A. Billet & Co. [illegible]

CLAIRVOYANCE. [illegible]

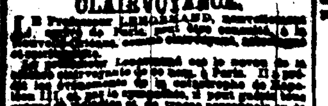

Avis aux amateurs de chasse. [illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de Louisiane. [illegible]

JOHN G. WAGNER. BOTTES, SOULIERS. [illegible]

ERNEST CABAUD, Fabricant de Chaussures à Vis. [illegible]

PIERRE PAVIA. [illegible]

ASSURANCE SUR LA VIE. New York Life Insurance Company. [illegible]

COPES & OGDEN, Agents-Généraux. [illegible]